

Fiche financière de la commune de Cauroy lès Hermonville.

Suite à la reprise de compétences par la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) des attributions de compensation ont été actées :

Une attribution de compensation fiscale pour des revenus touchés en 2016 par la commune et en 2017 par la CUGR, soit 39 567€

Des attributions de compensation pour des transferts de charges :

En fonctionnement de voirie : - 814€ (dépense assumée par la CUGR)

En investissement de voirie : - 30 265€ (dépense assumée par la CUGR)

En éclairage public : - 6 433€ (dépense assumée par la CUGR)

En contingent d'aide sociale : 9 680€ (recette pour compenser la somme versée par la CCNC en 2016)

Une attribution de neutralisation fiscale qui permet à chaque commune d'avoir un budget 2017 équivalent à celui de 2016 (hors charges transférées) et surtout à chaque habitant de ne pas payer plus de taxes locales en 2017 qu'en 2016 (en dehors de l'augmentation des bases décidée par l'état de 0.4%).

Ce prélèvement pour la commune sera de 74 302€, il correspond aux sommes encaissées par la commune en 2017 diminué de ce que la commune aurait perçu en conservant ses taux de 2016, le tout s'équilibrant avec la baisse des taux de la CUGR.

Voici les taux 2016 et 2017 votés en concertation entre la CUGR, la commune et la direction régionale des finances publiques.

Taxes	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	Taxe enlèvement des ordures ménagères
Commune 2016	13.94%	11.84%	10.65%	
Interco. 2016	15.68%	13.91%	12.30%	9.53%
Commune 2017	21.64%	26.77%	14.87%	
Interco. 2017	8.87%	1.45%	8.08%	7.08%

La comparaison des pourcentages n'étant pas significative, voici un exemple pour la taxe d'habitation concernant les parts communales et intercommunales :

Eléments de calcul		Commune	Intercommunalité
Valeur locative brute		2948	2948
Valeur locative moyenne		2504	2729
A	.Général à la base	10%	
B		250	
A	. Personne(s) à charge	10%	10%
T	Par personne rang 1 ou 2		
T	pour personnes		
E	Par personne rang 3 ou +	15%	16%
M	pour personnes		
E	. Spécial à la base		
N			
TS	. Spécial handicapé		
Base nette d'imposition		2698	2948
Taux d'imposition 2017		21,64%	8,87%
Cotisation 2017		583	261
Taux d'imposition 2016		13,94%	15,68%
Rappel cotisation 2016		382	462
Variation en valeur		201	-201

Au total, en 2017, la commune de Cauroy lès Hermonville devra reverser à la CUGR 62 566€.